

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents:

MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés: RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à Maurice POUILLAUDE), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à Didier LE GAILLARD), LORIC Franck (Pouvoir à Nathalie PICAUD), CAMPS Tristan (Pouvoir à Marie-Christine TALMONT), LE HOUZEC Romy (Pouvoir à Marie-Pierre PICAUT), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Gérard STAEL), MOISDON Gabin (Pouvoir à Pascal ROSELIER).

Absents non-excusés : MM. les conseillers municipaux LE TOHIC Morgane, DAVID Denis.

Le Conseil Municipal a désigné Mme PUISSANT Séverine, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

Tarifs de l'Espace An Ty Roz

(Délibération 2021_12_17_05)

Monsieur le Maire, Pascal ROSELIER, rappelle à l'assemblée que l'ouverture prochaine du complexe An Ty Roz suppose la fixation de tarifs notamment pour la location des biens meubles et immeubles.

Le conseil municipal est l'organe compétent pour instaurer et fixer ces tarifs en vertu du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui le précise dans ses articles L.2121-29 pour les communes.

Il propose donc à l'assemblée d'adopter les tarifs proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve les tarifs de location de l'Espace An Ty Roz tels qu'ils figurent en annexe.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

